③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

N° 2052 2024

Désignation de l'entreprise : Société ABDX SAS — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N					Exercice (N-1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	8 020 273	FB		FC	8 020 273	7 197 946
	Production vendue biens*	FD		FE		FF		
	Production vendue services*	FG	562 848	FH		FI	562 848	581 221
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	8 583 122	FK		FL	8 583 122	7 779 167
	Production stockée*					FM	(1 398)	2 913
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	146 631	50 470
	Autres produits (1) (11)					FQ	2 858	6 353
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	8 731 213	7 838 903
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	7 032 232	7 049 515
	Variation de stock (marchandises)*					FT	191 811	(685 710)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	534 379	480 400
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	44 025	43 608
	Salaires et traitements*					FY	419 269	430 833
	Charges sociales (10)					FZ	150 127	158 911
	DOTATIONS D'EXPLOITATION Sur immo. - dotations aux amortissements* dont fonds de commerce	HS				GA	8 848	13 747
	DOTATIONS D'EXPLOITATION Sur immo. - dotations aux provisions					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	18 923	10 358
	DOTATIONS D'EXPLOITATION Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	132 977	114 048
	Autres charges (12)					GE	467	1 551
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	8 533 058	7 617 260
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	198 155	221 642
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP		
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	24 517	2 740
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	24 517	2 740
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(24 517)	(2 740)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	173 638	218 902

Cegid Quadra

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

N° 2053 2024

Désignation de l'entreprise : Société ABDX SAS — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	733	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	733	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	1 233	210
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		687
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	1 233	897
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(500)	(897)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	**(IX)**	HJ		
Impôts sur les bénéfices *	**(X)**	HK	48 664	76 611
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	8 731 946	7 838 903
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	8 607 471	7 697 508
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	124 474	141 395

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY		
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G		
(3) Dont	- Crédit bail mobilier *	HP		
	- Crédit bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	17 590	3 126
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
(9)	Dont transferts de charges	A1	17 002	15 889
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		179
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 / obligatoires A9			
	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8 / dont cotisations Madelin A7			

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)	Exercice N — Charges exceptionnelles	Exercice N — Produits exceptionnels
cession immo	733	733
autres charges exceptionnelles	500	

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N — Charges antérieures	Exercice N — Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

CERTIFIE CONFORME À L'ORIGINAL

(1)

BILAN - ACTIF

N° 2050 2024

Désignation de l'entreprise : Société ABDX SAS — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise ZA DES MONTAGNES 16430 CHAMPNIERS — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 3 8 5 1 9 8 5 6 9 0 0 0 3 5 — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le 31122023 Net 3	N-1 31122022 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
	Fonds commercial (1)	AH	169 000	AI	169 000	169 000
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP	2 150	AQ	2 150	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	58 754	AS	48 086	10 668	11 829
	Autres immobilisations corporelles	AT	72 608	AU	69 220	3 388	4 864
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU	15	CV	15	15
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières*	BH	17 700	BI	17 700	18 200
	TOTAL (II)	BJ	320 228	BK	119 457	200 771	203 908
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP	2 673	BQ	2 673	4 071
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT	2 081 461	BU	18 173	2 063 288	2 263 692
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	448 792	BY	1 528	447 264	333 020
	Autres créances (3)	BZ	189 359	CA	189 359	290 512
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD		CE		
	Disponibilités	CF	152 843	CG	152 843	74 616
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	1 609	CI	1 609	5 765
	TOTAL (III)	CJ	2 876 737	CK	19 701	2 857 036	2 971 675
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	3 196 965	1A	139 157	3 057 807	3 175 583

Renvois : (1) Dont droit au bail 69 000 — (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP — (3) Part à plus d'un an : CR 1 833

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Dossier N° 003011 en Euros.

ENTREPRISE ON DEMAND MASTER

Cegid Quadra

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition**

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : Société ABDX SAS — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 305 010)	DA	305 010	305 010
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	10 339	5 076
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	139 960	139 967
	Report à nouveau	DH		(36 139)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	124 474	141 395
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	579 784	555 309
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	132 977	120 048
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR	132 977	120 048
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	310 352	477 331
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	100 000	100 000
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		45 079
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 615 415	1 581 229
	Dettes fiscales et sociales	DY	146 499	133 806
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	172 780	162 781
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	2 345 047	2 500 226
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	3 057 807	3 175 583

RENVOIS

(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	2 345 047	2 500 226
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	310 352	477 331

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Quadra

ABDX
Société par actions simplifiée au capital de 305 010 euros
Siège social : Rue de la Clé de Voute, ZA des Montagnes, 16430 CHAMPNIERS
RCS ANGOULEME 385 198 569

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 28 JUIN 2024

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

DEUXIEME DÉCISION

L'associée unique, sur proposition du Président de la Société, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 124 474 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	124 474 euros
A la réserve légale Laquelle s'élève ainsi à 16 563 euros	6 224 euros
Le solde	118 250 euros
A titre de dividendes global à l'associée unique Soit 4,9178 euros par action,	100 000 euros
Le solde	18 250 euros

Au compte « Autres réserves »
Lequel s'élève ainsi à 158 210 euros

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société sont de 479 783 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter du 28 juin 2024.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 non éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 100 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Conformément à la loi, l'associée unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2022 : 100 000 euros, soit 4,9178 euros par titre, dividendes entièrement non éligibles à l'abattement de 40%.
Exercice clos le 31 décembre 2021 : Néant.
Exercice clos le 31 décembre 2020 : Néant.

Certifié conforme
Le Président
Eric STIERLEN

sygnatures

ABDX

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 305 010 EUROS

Siège social :
Rue de la Clé de voute – ZA des Montagnes
16 430 CHAMPNIERS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023

sygnatures

ABDX

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 305 010 EUROS

Siège social :
Rue de la Clé de voute – ZA des Montagnes
16 430 CHAMPNIERS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'associée unique de la société ABDX,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre associée unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la **SAS ABDX** relatifs à l'exercice clos le **31 décembre 2023**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit
Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance
Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Votre société constitue des provisions pour couvrir les risques et dépréciations tel que décrits dans les notes « Etat des provisions », « Dépréciation des stocks » et « Engagements financiers – engagements donnés » de l'annexe. Sur la base des éléments disponibles à ce jour, notre appréciation des estimations relatives aux provisions et aux dépréciations s'est fondée sur l'analyse des processus mis en place par la direction pour identifier et évaluer les risques.

- Votre société détermine à chaque clôture la valeur d'inventaire de ses immobilisations incorporelles selon les méthodes décrites dans la note « Fonds commercial » de l'annexe et constate des provisions pour dépréciation lorsque cette valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis et des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes décrites dans l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application et du caractère raisonnable des estimations retenues pour leur mise en œuvre.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associée unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Toulouse, le 12 juin 2024
SYGNATURES SAS

Frédéric LAFFONT

Société ABDX SAS
16430 CHAMPNIERS

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)	169 000		169 000	169 000		
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions	2 150	2 150				
	Installations techniques, matériel et outillage	58 754	48 086	10 668	11 829	1 161-	9.81-
	Autres immobilisations corporelles	72 608	69 220	3 388	4 864	1 476-	30.35-
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	15		15	15		
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	17 700		17 700	18 200	500-	2.75-
	Total II	320 228	119 457	200 771	203 908	3 137-	1.54-
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services	2 673		2 673	4 071	1 398-	34.33-
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises	2 081 461	18 173	2 063 288	2 263 692	200 404-	8.85-
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	448 792	1 528	447 264	333 020	114 244	34.31
	Autres créances	189 359		189 359	290 512	101 152-	34.82-
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	152 843		152 843	74 616	78 227	104.84
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)	1 609		1 609	5 765	4 156-	72.09-
	Total III	2 876 737	19 701	2 857 036	2 971 675	114 639-	3.86-
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	3 196 965	139 157	3 057 807	3 175 583	117 776-	3.71-

(1) Dont droit au bail 69 000
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an 1 833

SYGNATURES S.A.S.
Commissaires aux Comptes
Au Capital de 324 365,37 €
8, chemin de la Terrasse - B.P. 45122
31512 TOULOUSE CEDEX 5
RCS Toulouse B 333 321 628
Siret 333 321 628 000 39 - APE 6920 Z

Société ABDX SAS
16430 CHAMPNIERS

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2023 12	Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 305 010)	305 010	305 010		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	10 339	5 076	5 263	103.68
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	139 960	139 967	7-	0.01-
	Report à nouveau		36 139-	36 139	100.00
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	124 474	141 395	16 920-	11.97-
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	579 784	555 309	24 475	4.41
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques	132 977	120 048	12 929	10.77
	Provisions pour charges				
	Total III	132 977	120 048	12 929	10.77
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants	310 352	477 331	166 979-	34.98-
	Emprunts et dettes financières diverses	100 000	100 000		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		45 079	45 079-	100.00-
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 615 415	1 581 229	34 186	2.16
	Dettes fiscales et sociales	146 499	133 806	12 692	9.49
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	172 780	162 781	10 000	6.14
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	2 345 047	2 500 226	155 180-	6.21-
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	3 057 807	3 175 583	117 776-	3.71-

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an 2 345 047 2 500 226

SYGNATURES S.A.S.
Commissaires aux Comptes
Au capital de 324 365,57 €
Chemin de la Terrasse - B.P. 45122
31512 TOULOUSE CEDEX 5
RCS Toulouse B 333 321 628
Siret 333 321 628 000 39 - APE 6920 Z

Société ABDX SAS
16430 CHAMPNIERS

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	31/12/2022 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises	8 020 273		8 020 273	7 197 946	822 328	11.42
Production vendue de biens						
Production vendue de services	562 848		562 848	581 221	18 373-	3.16-
Chiffre d'affaires NET	8 583 122		8 583 122	7 779 167	803 955	10.33
Production stockée			1 398-	2 913	4 310-	147.98-
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			146 631	50 470	96 160	190.53
Autres produits			2 858	6 353	3 495-	55.01-
Total des Produits d'exploitation (I)			8 731 213	7 838 903	892 310	11.38
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises			7 032 232	7 049 515	17 283-	0.25-
Variation de stock (marchandises)			191 811	685 710-	877 521	127.97
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			534 379	480 400	53 979	11.24
Impôts, taxes et versements assimilés			44 025	43 608	417	0.96
Salaires et traitements			419 269	430 833	11 564-	2.68-
Charges sociales			150 127	158 911	8 784-	5.53-
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			8 848	13 747	4 899-	35.64-
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			18 923	10 358	8 565	82.69
Dotations aux provisions			132 977	114 048	18 929	16.60
Autres charges			467	1 551	1 084-	69.88-
Total des Charges d'exploitation (II)			8 533 058	7 617 260	915 797	12.02
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			198 155	221 642	23 487-	10.60-
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

SYGNATURES S.A.S.
Commissaires aux Comptes
Au capital de 324 365,57 €
8, chemin de la Terrasse - B.P. 45122
31512 TOULOUSE CEDEX 5
RCS Toulouse B 333 321 628
Siret 333 321 628 000 39 - APE 6920 Z

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2023 12	Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V				
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	24 517	2 740	21 777	794.87
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	24 517	2 740	21 777	794.87
2. Résultat financier (V-VI)	24 517-	2 740-	21 777-	794.87-
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	173 638	218 902	45 264-	20.68-
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital	733		733	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII	733		733	
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	1 233	210	1 023	488.15
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		687	687-	100.00-
Total VIII	1 233	897	336	37.46
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	500-	897-	397	44.25
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	48 664	76 611	27 947-	36.48-
Total des produits (I+III+V+VII)	8 731 946	7 838 903	893 043	11.39
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	8 607 471	7 697 508	909 963	11.82
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	124 474	141 395	16 920-	11.97-

(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées 17 590 3 126

SYGNATURES S.A.S.
Commissaires aux Comptes
8, chemin de la Terrasse - B.P. 45122
31512 TOULOUSE CEDEX 5
RCS Toulouse B 333 321 628
Siret 333 321 628 000 39 - APE 6920 Z

Société ABDX SAS

ZA DES MONTAGNES
RUE DE LA CLE DE VOUTE
16430 CHAMPNIERS

ANNEXES

ENTREPRISE ON DEMAND MASTER

13594 AIX EN PROVENCE CEDEX 3

Dossier N° 003011 en Euros.

Société ABDX SAS
16430 CHAMPNIERS

ANNEXE

SOMMAIRE

Faits caractéristiques de l'exercice x
Evènements significatifs postérieurs à la clôture x

- REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales x
Permanence ou changement de méthodes x
Informations générales complémentaires x

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations x
Etat des amortissements x
Etat des provisions x
Etat des échéances des créances et des dettes x
Composition du capital social x
Fonds commercial x
Autres immobilisations incorporelles x
Evaluation des immobilisations corporelles x
Evaluation des amortissements x
Créances immobilisées x
Evaluation des matières et marchandises x
Evaluations des produits et en cours x
Dépréciation des stocks et en cours x
Evaluation des créances et des dettes x
Dépréciation des créances x
Disponibilités en Euros x
Produits à recevoir x
Détail des produits à recevoir x
Charges à payer x
Détail des charges à payer x
Charges et produits constatés d'avance x
Eléments relevant de plusieurs postes du bilan x

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT

Rémunération des dirigeants x
Ventilation de l'effectif moyen x

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Dettes garanties par des sûretés réelles x
Montant des engagements financiers x
Engagement en matière de pensions et retraites x
Identité des sociétés mères consolidant les comptes x

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

SOMMAIRE

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Produits et charges exceptionnels x

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 3 057 807.24 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 8 583 121.71 Euros et dégageant un bénéfice de 124 474.48 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Néant

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Néant

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	169 000		
Installations générales agencements aménagements des constructions	2 150		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	57 009		3 990
Installations générales agencements aménagements divers	50 239		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	23 677		2 955
TOTAL	133 074		6 945
Autres participations	15		
Prêts, autres immobilisations financières	18 200		
TOTAL	18 215		
TOTAL GENERAL	320 289		6 945

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			169 000	169 000
Installations générales agencements aménagements constr.			2 150	2 150
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		2 245	58 754	58 754
Installations générales agencements aménagements divers		3 528	46 711	46 711
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		734	25 898	25 898
TOTAL		6 506	133 513	133 513
Autres participations			15	15
Prêts, autres immobilisations financières		500	17 700	17 700
TOTAL		500	17 715	17 715
TOTAL GENERAL		7 006	320 228	320 228

Société ABDX SAS
16430 CHAMPNIERS

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations générales agencements aménagements constr.	2 150			2 150
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	45 180	5 151	2 245	48 086
Installations générales agencements aménagements divers	48 005	842	3 528	45 319
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	21 046	2 856	1	23 901
TOTAL	116 382	8 849	5 774	119 457
TOTAL GENERAL	116 382	8 849	5 774	119 457

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.techniques matériel outillage indus.	5 151				
Instal.générales agenc.aménag.divers	842				
Matériel de bureau informatique mobilier	2 856				
TOTAL	8 849				
TOTAL GENERAL	8 849				

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Litiges	8 000	2 000	8 000		2 000
Garanties données aux clients	4 099	3 524	4 099		3 524
Pertes sur marchés à terme	107 949	127 453	107 949		127 453
TOTAL	120 048	132 977	120 048		132 977

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur stocks et en cours	9 580	18 173	9 580		18 173
Sur comptes clients	778	750			1 528
TOTAL	10 358	18 923	9 580		19 701
TOTAL GENERAL	130 406	151 900	129 628		152 678
Dont dotations et reprises d'exploitation		151 900	129 628		

A la clôture de l'exercice, s'il est constaté des obligations envers des tiers dont il est probable qu'elles provoqueront une sortie de ressource au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins attendue de celui-ci, il est constitué une provision pour le montant estimé de cette sortie de ressources.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	17 700		17 700
Clients douteux ou litigieux	1 833	0	1 833
Autres créances clients	446 959	446 959	
Impôts sur les bénéfices	27 948	27 948	
Taxe sur la valeur ajoutée	22	22	
Autres impôts, taxes et versements assimilés	82	82	
Débiteurs divers	161 308	161 308	
Charges constatées d'avance	1 609	1 609	
TOTAL	657 460	637 927	19 533

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	310 352	310 352		
Emprunts et dettes financières divers	100 000	100 000		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 615 415	1 615 415		
Personnel et comptes rattachés	60 859	60 859		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	46 231	46 231		
Taxe sur la valeur ajoutée	22 003	22 003		
Autres impôts taxes et assimilés	17 406	17 406		
Autres dettes	172 780	172 780		
TOTAL	2 345 047	2 345 047		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions ordinaires	15.0000	20 334			20 334

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
Fonds commercial	100 000			100 000	
Droit au bail	69 000			69 000	
Total	169 000			169 000	

Dispositions réglementaires sur les fonds de commerces:

Le règlement n°2015-06 pose le principe selon lequel le fonds commercial est présumé avoir une durée d'utilisation non limitée. Il ne fait donc pas l'objet d'un amortissement, sans qu'il y ait à le justifier 5PCG, art. 214-3). En contrepartie de la présomption de durée d'utilisation non limitée du fonds commercial, l'Autorité des normes comptables impose la réalisation d'un test de dépréciation systématique au minimun une fois par exercice, qu'il existe ou non un indice de perte de valeur (PCG, art.214-15).

Le test de dépréciation mis en œuvre sur le fonds commercial n'a pas fait apparaître de dépréciation au cours de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 20 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de transport	Linéaire	2 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	3 à 10 ans

Créances immobilisées

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.
Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les mati ères et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon les méthodes suivantes :

- Stock de pièces de rechange: au coût d'achat moyen pondéré, déduction faite des remises identifiables à la pièce.
- Stock de véhicules neufs: au coût d'entrée, déduction faite des remises identifiables au châssis.
- Stock de véhicules d'occasion: au coût de revient, déduction faite des remises identifiables au châssis.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Evaluation des produits et en cours

(PCG Art. 831-2)

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Dépréciation des stocks

(PCG 831-2/3.2 et 831-2/6)

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	28 748
Autres créances	120 163
Total	148 911

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Détail des produits à recevoir

	Montant
CLIENTS FACTURES A ETABLIR	28 748
FOURNISSEURS AVOIRS A RECEVOIR	4 388
PRIMES A RECEVOIR	115 775
Total	148 911

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	30 976
Dettes fiscales et sociales	85 713
Autres dettes	304
Total	116 992

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Détail des charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS FACTURES NON PARVENUES	30 976
PERSONNEL PROVISION CP	51 077
PERSONNEL AUTRES CHARGES A PAYER	23 887
ORANISMES SOCIAUX CHARGES A PAYER	10 749
CLIENTS AVOIRS A ETABLIR	303
Total	116 992

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	1 609
Total	1 609

Eléments relevant de plusieurs postes au bilan

(Code du Commerce Art. R 123-181)

Néant

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Rémunération des dirigeants

(PCG Art. 831-3, 832-12, 832-13)

Néant.

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	3
Employés	5
Ouvriers	3
Total	11

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

Engagements financiers

Engagements donnés

Au 31-12-2023, la société est engagée sur des contrats comprenant un engagement de reprise, à hauteur de:
- Engagement en valeur : 3 419 619 € TTC
- Engagement en nombre : 224 contrats
- Provision sur marché à terme: 127 453 € HT

Eu égard aux principes de prudence comptable, seules les marges déficitaires doivent être provisionnées.
Une provision est constituée lorsque l'engagement de reprise du véhicule est superieur à sa valeur vénale à la date de son rachat.
Fiscalement, cette provision a été réintégrée au resultat fiscal.

Engagements reçus

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 832-13)

Le risque lié aux indemnités de fin de carriére (IFC) est couvert par les cotisations versées à ce titre aux organismes de prévoyance de chaque catégorie de personnel concerné. Par contre, l'évolution de la réglementation sociale nous avait conduits à évaluer nos engagements propres au niveau des charges sociales que nous devions le cas échéant acquitter.
Cependant, selon l'avenant 55 de la Convention Collective Nationale de l'Automobile signé le 15 Juillet 2009 - l'IPSA prend désormais en charge les cotisations patronales que les entreprises doivent verser en cas de départ à l'initiative du salarié à partir de 60 ans. Sur ces bases, les engagements non couverts par les organismes deviennent non significatifs.

Néant

Identité des sociétés mères consolidant les comptes

(PCG Art. 831-3)

Dénomination sociale	Forme	Capital	Siège social
EDEN AUTO	SA	3 508 780	28 avenue Didier Daurat 64000 PAU

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

ANNEXE

SOMMAIRE

Faits caractéristiques de l'exercice x
Evènements significatifs postérieurs à la clôture x

- REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales x
Permanence ou changement de méthodes x
Informations générales complémentaires x

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations x
Etat des amortissements x
Etat des provisions x
Etat des échéances des créances et des dettes x
Composition du capital social x
Fonds commercial x
Autres immobilisations incorporelles x
Evaluation des immobilisations corporelles x
Evaluation des amortissements x
Créances immobilisées x
Evaluation des matières et marchandises x
Evaluations des produits et en cours x
Dépréciation des stocks et en cours x
Evaluation des créances et des dettes x
Dépréciation des créances x
Disponibilités en Euros x
Produits à recevoir x
Détail des produits à recevoir x
Charges à payer x
Détail des charges à payer x
Charges et produits constatés d'avance x
Eléments relevant de plusieurs postes du bilan x

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT

Rémunération des dirigeants x
Ventilation de l'effectif moyen x

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Dettes garanties par des sûretés réelles x
Montant des engagements financiers x
Engagement en matière de pensions et retraites x
Identité des sociétés mères consolidant les comptes x

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

SOMMAIRE

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Produits et charges exceptionnels x

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 3 057 807.24 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 8 583 121.71 Euros et dégageant un bénéfice de 124 474.48 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Néant

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Néant

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	169 000		
Installations générales agencements aménagements des constructions	2 150		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	57 009		3 990
Installations générales agencements aménagements divers	50 239		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	23 677		2 955
TOTAL	133 074		6 945
Autres participations	15		
Prêts, autres immobilisations financières	18 200		
TOTAL	18 215		
TOTAL GENERAL	320 289		6 945

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			169 000	169 000
Installations générales agencements aménagements constr.			2 150	2 150
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		2 245	58 754	58 754
Installations générales agencements aménagements divers		3 528	46 711	46 711
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		734	25 898	25 898
TOTAL		6 506	133 513	133 513
Autres participations			15	15
Prêts, autres immobilisations financières		500	17 700	17 700
TOTAL		500	17 715	17 715
TOTAL GENERAL		7 006	320 228	320 228

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations générales agencements aménagements constr.	2 150			2 150
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	45 180	5 151	2 245	48 086
Installations générales agencements aménagements divers	48 005	842	3 528	45 319
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	21 046	2 856	1	23 901
TOTAL	116 382	8 849	5 774	119 457
TOTAL GENERAL	116 382	8 849	5 774	119 457

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.techniques matériel outillage indus.	5 151				
Instal.générales agenc.aménag.divers	842				
Matériel de bureau informatique mobilier	2 856				
TOTAL	8 849				
TOTAL GENERAL	8 849				

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Litiges	8 000	2 000	8 000		2 000
Garanties données aux clients	4 099	3 524	4 099		3 524
Pertes sur marchés à terme	107 949	127 453	107 949		127 453
TOTAL	120 048	132 977	120 048		132 977

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur stocks et en cours	9 580	18 173	9 580		18 173
Sur comptes clients	778	750			1 528
TOTAL	10 358	18 923	9 580		19 701
TOTAL GENERAL	130 406	151 900	129 628		152 678
Dont dotations et reprises d'exploitation		151 900	129 628		

A la clôture de l'exercice, s'il est constaté des obligations envers des tiers dont il est probable qu'elles provoqueront une sortie de ressource au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins attendue de celui-ci, il est constitué une provision pour le montant estimé de cette sortie de ressources.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	17 700		17 700
Clients douteux ou litigieux	1 833	0	1 833
Autres créances clients	446 959	446 959	
Impôts sur les bénéfices	27 948	27 948	
Taxe sur la valeur ajoutée	22	22	
Autres impôts, taxes et versements assimilés	82	82	
Débiteurs divers	161 308	161 308	
Charges constatées d'avance	1 609	1 609	
TOTAL	657 460	637 927	19 533

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	310 352	310 352		
Emprunts et dettes financières divers	100 000	100 000		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 615 415	1 615 415		
Personnel et comptes rattachés	60 859	60 859		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	46 231	46 231		
Taxe sur la valeur ajoutée	22 003	22 003		
Autres impôts taxes et assimilés	17 406	17 406		
Autres dettes	172 780	172 780		
TOTAL	2 345 047	2 345 047		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions ordinaires	15.0000	20 334			20 334

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
Fonds commercial	100 000			100 000	
Droit au bail	69 000			69 000	
Total	169 000			169 000	

Dispositions réglementaires sur les fonds de commerces:
Le règlement n°2015-06 pose le principe selon lequel le fonds commercial est présumé avoir une durée d'utilisation non limitée. Il ne fait donc pas l'objet d'un amortissement, sans qu'il y ait à le justifier 5PCG, art. 214-3). En contrepartie de la présomption de durée d'utilisation non limitée du fonds commercial, l'Autorité des normes comptables impose la réalisation d'un test de dépréciation systématique au minimun une fois par exercice, qu'il existe ou non un indice de perte de valeur (PCG, art.214-15).
Le test de dépréciation mis en œuvre sur le fonds commercial n'a pas fait apparaître de dépréciation au cours de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 20 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de transport	Linéaire	2 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	3 à 10 ans

Créances immobilisées

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.
Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les mati ères et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon les méthodes suivantes :

- Stock de pièces de rechange: au coût d'achat moyen pondéré, déduction faite des remises identifiables à la pièce.
- Stock de véhicules neufs: au coût d'entrée, déduction faite des remises identifiables au châssis.
- Stock de véhicules d'occasion: au coût de revient, déduction faite des remises identifiables au châssis.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Evaluation des produits et en cours

(PCG Art. 831-2)

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Dépréciation des stocks

(PCG 831-2/3.2 et 831-2/6)

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	28 748
Autres créances	120 163
Total	148 911

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Détail des produits à recevoir

	Montant
CLIENTS FACTURES A ETABLIR	28 748
FOURNISSEURS AVOIRS A RECEVOIR	4 388
PRIMES A RECEVOIR	115 775
Total	148 911

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	30 976
Dettes fiscales et sociales	85 713
Autres dettes	304
Total	116 992

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Détail des charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS FACTURES NON PARVENUES	30 976
PERSONNEL PROVISION CP	51 077
PERSONNEL AUTRES CHARGES A PAYER	23 887
ORANISMES SOCIAUX CHARGES A PAYER	10 749
CLIENTS AVOIRS A ETABLIR	303
Total	116 992

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	1 609
Total	1 609

Eléments relevant de plusieurs postes au bilan

(Code du Commerce Art. R 123-181)

Néant

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Rémunération des dirigeants

(PCG Art. 831-3, 832-12, 832-13)

Néant.

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	3
Employés	5
Ouvriers	3
Total	11

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

Engagements financiers

Engagements donnés

Au 31-12-2023, la société est engagée sur des contrats comprenant un engagement de reprise, à hauteur de:
- Engagement en valeur : 3 419 619 € TTC
- Engagement en nombre : 224 contrats
- Provision sur marché à terme: 127 453 € HT

Eu égard aux principes de prudence comptable, seules les marges déficitaires doivent être provisionnées.
Une provision est constituée lorsque l'engagement de reprise du véhicule est superieur à sa valeur vénale à la date de son rachat.
Fiscalement, cette provision a été réintégrée au resultat fiscal.

Engagements reçus

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 832-13)

Le risque lié aux indemnités de fin de carriére (IFC) est couvert par les cotisations versées à ce titre aux organismes de prévoyance de chaque catégorie de personnel concerné. Par contre, l'évolution de la réglementation sociale nous avait conduits à évaluer nos engagements propres au niveau des charges sociales que nous devions le cas échéant acquitter.
Cependant, selon l'avenant 55 de la Convention Collective Nationale de l'Automobile signé le 15 Juillet 2009 - l'IPSA prend désormais en charge les cotisations patronales que les entreprises doivent verser en cas de départ à l'initiative du salarié à partir de 60 ans. Sur ces bases, les engagements non couverts par les organismes deviennent non significatifs.

Néant

Identité des sociétés mères consolidant les comptes

(PCG Art. 831-3)

Dénomination sociale	Forme	Capital	Siège social
EDEN AUTO	SA	3 508 780	28 avenue Didier Daurat 64000 PAU

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)